

Financé
par l'Union européenne



COUNCIL OF EUROPE



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

Promotion de la bonne gouvernance, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent (SNAC 2)

Activité M2.6 Soutien à l'élaboration des procédures sur la détection précoce des risques de corruption dans les textes législatifs

2.6.2 Atelier visant à s'accorder sur une méthodologie pour la détection précoce des risques de corruption dans les textes législatifs

Activité coordonnée par :



21 Janvier 2016

Rabat, Maroc

Bureau de l'ICPC

Projet d'agenda

08:30 - 09:00	Accueil des participants
09:00 - 09:10	Lancement des travaux • <i>Représentant des institutions bénéficiaires</i>
09:10 - 09:20	Introduction: contexte et objectifs du séminaire • <i>Secrétariat du Conseil de l'Europe / ICPC</i>
09:20 - 10:30	Analyse de la détection précoce des risques de corruption: définition, éléments d'analyse, catégories des risques, exemples réels, but, cible, agence responsable, timing, éléments de la méthodologie, bonnes pratiques • <i>Francesco Clementucci, Expert, Conseil de l'Europe</i>
10:30 - 10:45	Pause-café
10:45 - 12:15	Analyse de la détection précoce des risques de corruption (suite) • <i>Francesco Clementucci, Expert, Conseil de l'Europe</i>
12:15 - 13:30	Déjeuner
13:30 - 16:00	Etablir une méthodologie d'analyse législative pour la détection précoce des risques de corruption: débat ouvert
16:00 - 16:15	Pause-café
16:15 - 17:15	Etablir une méthodologie d'analyse législative pour la détection précoce des risques de corruption: décision
17:15 - 17:45	Conclusions et plan d'action

Coordinateur du projet SNAC 2: Gaia Manselli, Conseil de l'Europe

Expert du Conseil de l'Europe: M. Francesco Clementucci

Langue : français uniquement